Garantie fabricant

ALLURE

Usage résidentiel et commercial

COUVERTURE:

ALLURE SPC CLICK
ALLURE ISOCORE CLICK
ALLURE FORTE PETG CLICK

Merci d'avoir choisi un produit d'HMTX Global. Le présent document est un certificat de garantie fourni avec le produit que vous venez d'acquérir. HMTX Global offre une garantie fabricant de façon indépendante et volontaire, sans surcoût et soumis aux conditions suivantes:

1. PAS DE RESTRICTION DE VOS DROITS DE GARANTIE LÉGAUX OU STATUTAIRES

L'obligation de garantie légale/statutaire du vendeur et les droits de garantie légaux/nationaux du client final ne sont pas affectés par cette garantie fabricant, mais ne sont pas étendus de la même manière. Le nonrespect de cette garantie fabricant ne constitue pas un défaut matériel. Les droits énoncés dans la présente garantie fabricant correspondent de façon formelle aux droits du titulaire de la garantie, du client final, du consommateur ou du bénéficiaire dans le cadre de la présente garantie fabricant. La présente garantie fabricant ne s'applique pas à d'autres demandes de prise en charge, en particulier à l'indemnisation de dommages directs ou indirects.

2. GARANT/DÉBITEUR DE LA GARANTIE

LE GARANT EST:
Aspecta BV d/b/a HMTX Global
Argon 37
4751 XC Oud Gastel
The Netherlands
Phone: +31(0) 88 1662500

3. BÉNÉFICIAIRE/TITULAIRE DE LA GARANTIE

La garantie est accordée au client final ayant fait l'acquisition du produit pour un usage privé/résidentiel ou commercial. La garantie n'est ni transférable ni sujette à héritage et est seulement valide dans la région d'utilisation ou pour l'utilisation pour laquelle le produit a été acheté. Le client final ou titulaire de la garantie doit conserver ce certificat de garantie avec les documents suivants afin de s'assurer d'avoir accès aux documents nécessaires en cas de besoin:

- Facture originale
- Instructions d'installation
- Instructions de nettoyage et d'entretien

De plus, HMTX Global conseille de conserver un emballage de remplacement pour l'installation originale pour le cas ou une réparation serait nécessaire.

4. EFF ET DE LA GARANTIE

La garantie est valable dans le monde entier et concerne uniquement le produit lui-même et non son installation. Elle commence avec l'achat du produit par le client final. La date d'achat mentionnée sur la facture représente le début de la période de garantie. Les réparations sous garantie n'étendent pas ni ne remettent à zéro la période de garantie.

5. ETENDUE DE CETTE GARANTIE FABRICANT

HMTX Global garantit !'absence de défauts de fabrications dans le produit et qu'un usage et un entretien normaux n'auront pas pour résultat une usure ou une abrasion ayant un impact sur le motif. La définition d'usé correspond à une région contigüe d'une taille d'au moins 0,5 cm2 présentant une perte totale de la couche décorative. Cette garantie limitée et volontaire s·applique seulement si le revêtement de sol couvert par la garantie a été installé suivant les instructions d'installation spécifiques au produit et s'il a été entretenu selon les instructions de nettoyage et d'entretien appropriées.

6. EXCLUSIONS

Cette garantie gratuite et volontaire ne couvre pas:

- L'usure normale de la couche d'usure, les signes habituels d'usure ou les éraflures.
- Les dommages dus à une installation ou un entretien incorrects, y compris l'utilisation de produits de nettoyage ou de traitements de surface inadaptés, les bosses ou irrégularités.
- Les dommages causés par le feu, les brûlures, les inondations, l'humidité, le déversement de liquides, les éraflures, les tampons à récurer agressifs, l'abrasion, les taches, la construction ou l'installation.
- Les dommages causés par les brosses rotatives des aspirateurs, les marques ou les dommages causés par des chaussures à talons hauts, une pression de roulement excessive, des roulettes pivotantes inadaptées, des chaises ou autres meubles sans patins appropriés et les coupures ou éraflures causées par des objets pointus.
- Les changements de couleur ou de brillance causés par l'exposition directe au soleil ou par des tapis à support en caoutchouc.
- L'usage en extérieur
- La perte de brillance
- Les légères différences de teinte, de couleur, ou de texture entre les échantillons de produit. les photographies imprimées en couleurs ou les illustrations et le produit livré.
- Les pertes dues aux retards, les désagréments, les coûts induits (par ex. les appels téléphoniques,les frais de main d'oeuvre et/ou de matériel) causés par le fait de retirer ou réacheminer le matériau concerné ainsi que tous les autres frais induits ou causés.

Lorsque les produits ont été installés dans des zones en dehors de la classe d'usage recommandée ou des spécifications de trafic telles que définies dans la fiche technique du produit (TDS).

7. DURÉE DE GARANTIE PAR PRODUIT/COLLECTION

La garantie comprend une période de 15 ans pour tous les produits nommés, à compter de la date d'achat. (Pour plus d'informations sur la participation volontaire aux coûts de main-d'oeuvre nécessaires, voir 8.b.

8. SERVICES GARANTIS

a) Réparation ou remplacement

HMTX Global se réserve le droit de vérifier la légalité de toute demande de prise en charge sous garantie, pour ce faire les documents pertinents peuvent être demandés, une inspection sur site peut également être effectuée.

Si une demande de prise en charge sous garantie est reconnue et acceptée durant cette période, HMTX Global fournit gratuitement un remplacement pour la zone ou la pièce concernée par l'intermédiaire du vendeur auprès duquel le produit a été acheté. Cela n'ouvre aucun droit au replacement d'autres surfaces ou zones non concernées par la demande de prise en charge sous garantie. Si une réparation est possible sans effectuer de remplacement, HMTX Global prendra en charge ces coûts (cf. 8.b) au lieu d'un remplacement. Le matériau de remplacement requis doit si possible correspondre au même modèle. En cas d'impossibilité, par exemple parce que le modèle ou le type d'exécution/construction n'est plus disponible, un produit au motif semblable peut être fourni en tant qu'alternative, la similarité du motif est laissée à la discrétion de HMTX Global.

b) Participation aux frais de main d'oeuvre

Quand des coûts de main d'oeuvre sont inévitables, HMTX Global contribuera aux coûts raisonnables afin de régler le problème sous garantie. Il est nécessaire pour cela de soumettre un devis pour la réalisation par un professionnel à des prix raisonnables pour la zone géographique locale.

Si, après un examen minutieux, l'offre soumise est acceptée par HMTX Global, HMTX en tant que garant en supportera le coût dans les trois ans à partir de la date d'achat dans la mesure suivante:

PERIODE (ANNEES)	1	2	3	4
MAIN D'CEUVRE	100%	50%	25%	0%

(HMTX ne rembourse plus de frais de main d'oeuvre à la fin de la 3è année suivant la date d'achat.) Les frais en question ne concernent que le travail sur le produit lui-même. Les frais supplémentaires tels que le déplacement de meubles, l'installation ou d'autres travaux, l'enlèvement ou les coûts de perte de production ne font pas partie de ce service. Les droits octroyés par cette garantie sont perdus dans le cas ou le client final essaie de résoudre le problème en mandatant des tierces parties sans autorisation préalable de HMTX Global.

9. PROCÉDURE POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE FABRICANT

Si le client final considère qu'une demande de prise en charge sous garantie est raisonnable, elle/il doit contacter immédiatement le vendeur auprès duquel le produit a été acheté ou celui ayant livré le produit. Le client final doit éviter et/ou réduire les dommages subséquents au mieux de ses connaissance et ainsi que dans la mesure raisonnable de ses capacités.

En particulier cela inclut le fait de soumettre la demande de prise en charge sous garantie immédiatement ou le plus rapidement possible. HMTX Global n'est pas responsable des dommages ou détériorations subséquents dus, par exemple, à une demande tardive.

Le processus de reconnaissance d'une demande de prise en charge sous garantie est traité exclusivement par le vendeur auprès duquel le produit a été acheté. Si l'entreprise ou la succursale n'est plus disponible, HMTX Global déterminera le prestataire partenaire de l'entreprise situé le plus près possible du client final ou du site d'installation pour la prise en charge.

Clause de non-responsabilité: Ce docwnent représente l'état actuel des connaissances au moment de sa publication et remplace toutes les éditions précédentes. Il peut être remplacé, complété ou modifié à tout moment et sans préavis. Veuillez vérifier la validité, la pertinence et l'actualité du contenu avant de le consulter à l'adresse suivante: www.allure-innovation.com